



**Extrait du registre des délibérations
Du Conseil Municipal
De la Commune d'EMBRUN**

Séance du 8 septembre 2025

Délibération n° 2025-139 R

**Objet : Modification du nom de la
salle Noël Marcellin au sein de la
salle des fêtes**

L'an deux mille vingt-cinq, le huit septembre à 18h00,
Le conseil municipal de la commune d'EMBRUN,
Légalement convoqué le premier septembre deux mille vingt-cinq à la
salle de la Manutention,
Sous la présidence de Madame Chantal EYMELOUD, le Maire,
Secrétaire de séance : Madame Ouria BLANCHET, à l'unanimité
Nombre de membres en exercice : 29
Nombre de membres présents : 18
Nombre de votants : 23

Présents :

Madame Chantal EYMELOUD, Monsieur Marc AUDIER, Monsieur Christian PARPILLON, Madame Zoïa DEPEILLE, Monsieur Franck BERNARD-BRUNEL, Madame Marie-Claude RYCKEBUSCH-LOZZA, Monsieur Christian COULOUMY, Madame Audrey CEARD, Monsieur Alexandre DIDIER, Madame Ouria BLANCHET, Monsieur Jean Claude DOU, Monsieur Bernard FANTI, Monsieur Denis GRAS, Monsieur Christian GUENEAU, Monsieur Vincent ESMIEU, Monsieur Olivier LEFRANCOIS, Monsieur Jean Louis RIFFAUD, Monsieur Pierre BRUYAT.

Représentés :

Madame Claire SARDY donne pouvoir à Madame Chantal EYMELOUD
Madame Nathalie BERNARD donne pouvoir à Monsieur Marc AUDIER
Madame Barbara GASQUET donne pouvoir à Monsieur Christian PARPILLON
Madame Jehanne MARROU donne pouvoir à Madame Zoïa DEPEILLE
Madame Valérie BARTHELON Monsieur Franck BERNARD-BRUNEL

Absents excusés :

Madame Annick BOUISSIÈRE,
Madame Wiebke SILVE
Monsieur Patrice RENOUF
Monsieur Robert PELLISSIER
Monsieur Gérard MARCELLIN,

Absente non excusée :

Madame Véronique CONSTANS

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment l'article L2121-29,

Il appartient au Conseil Municipal de dénommer les équipements publics communaux, dont les salles municipales.

Dans ce cadre, le Conseil Municipal d'Embrun,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération antérieure portant dénomination des salles communales,

Considérant le rôle majeur de Monsieur Gérard Marcellin dans la Musique Municipale et son engagement au service de la commune,
Considérant la volonté de rendre hommage à la fois à feu Noël Marcellin et à son fils Gérard,

Madame le Maire entendu,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Décide** que la salle actuellement dénommée « Salle Noël Marcellin » sera renommée « **Salle Noël et Gérard Marcellin** ».
- **Précise** que la présente délibération sera communiquée aux services municipaux concernés pour mise en œuvre effective du changement de nom.
- **Charge** Madame Le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Le 9 septembre 2025

Madame Le Maire
Chantal EYMEOUD

